Les associations :
AIR DU PERCHE
A.R.B.R.E.S
BIEN VIVRE DANS LE PERCHE
MORTAGNE EN TRANSITION
PATRIMOINE ET PAYSAGE DU CŒUR DU PERCHE
PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT
SITES ET MONUMENTS
GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement)

LETTRE OUVERTE

A l'attention de M. Christophe de Balorre Président du Conseil départemental de l'Orne

Mortagne-au-Perche, le 20 mars 2024

Objet : Voie Verte : coupe de haies / réfection de la piste

Monsieur le Président.

Nous vous sollicitons pour vous faire part de l'étonnement et de la vive inquiétude des associations locales face aux coupes importantes d'arbres sur la Voie Verte ainsi qu'au projet de revêtement enrobé annoncé par la presse la semaine dernière.

Ces deux projets ont été décidés sans aucune consultation du public, ni étude d'impact sur la faune et la flore. Le chantier d'élagage, sous prétexte d'entretien sanitaire et de mise en sécurité de la voie, par son ampleur, s'apparente à des coupes d'exploitation : 3000 tonnes de bois énergie, ce qui représente 5000 arbres au minimum. En outre, les engins utilisés lors de ces travaux ont fortement endommagé la Voie Verte ce qui oblige à sa réfection complète.

Or la Voie Verte, de plus en plus appréciée et fréquentée, est un élément important du paysage. Elle est aussi une voie de communication, un corridor boisé et une réserve de biodiversité et de biomasse apte à capter du carbone. Par son importance, cette coupe de haies est contraire au Plan climat-air-énergie territorial de l'Orne ainsi qu'à la Stratégie nationale bas carbone. Pour rappel, les efforts de replantation de haies dans notre département demeurent négatifs par rapport à l'arrachage, d'où l'utilité de ce corridor pour la biodiversité, les fonctions écosystémiques de la haie et des taillis.

Cette situation appelle une réponse urgente sur l'avenir de cette Voie Verte. C'est pourquoi nous avons sollicité du Département une rencontre sur site et la transmission de divers documents. La réunion a eu lieu le 19 février dernier, en présence de représentants associatifs ainsi que du responsable du chantier et deux collaborateurs du CD61 : le responsable du Bureau Développement durable et le technicien Voies Vertes chargé de ce dossier. Pour votre information, nous joignons à la présente le compte rendu que nous avons rédigé et qui n'a reçu à ce jour aucun retour de la part du Département.

Cette réunion n'ayant pas répondu complétement à nos demandes d'informations et de transmission de documents, nous revenons vers vous afin de vous prier de bien vouloir nous transmettre :

- Un bilan global de cette opération, incluant son coût et précisant dans quel budget du CD 61 elle s'inscrit.
- Son bilan carbone.
- Le plan de gestion des opérations régulières d'entretien de cette voie.
- Le cahier des clauses techniques et particulières.
- Le nombre et la nature des replantations annoncées dans l'arrêté de Cour-Maugis.
- Les arrêtés du reste des autorisations municipales accordées à ce chantier.

Nous vous demandons également la participation des représentants des communes concernées, des associations locales ainsi que de la DREAL et de l'OFB à la réception définitive de ce chantier afin de vérifier collectivement la conformité avec les autorisations accordées.

Par ailleurs, le projet de revêtement enrobé de la Voie Verte a suscité des vives réactions de la part des associations mais aussi, de la population : une pétition contre cette option ayant obtenu presque 2000 signatures à ce jour. Malgré cela, nous avons appris par la presse que le Département aurait acté ce type de revêtement pour le tronçon traversant la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche.

Avec étonnement, nous lisons dans le communiqué publié sur le site du CD61, que cette décision a été prise à l'issue d'une large concertation avec les principaux acteurs locaux. Or, aucune des associations signataires de cette lettre n'a été informée qu'un processus de concertation avait été mise en place par le Département. C'est pourquoi, nous vous prions de réouvrir le débat afin de permettre aux représentants associatifs et plus largement, à la population, de participer au choix du revêtement.

Enfin, nous vous proposons la création d'un Comité citoyen, réunissant des représentants de la société civile, ayant pour mission de conseiller le gestionnaire de la Voie Verte et de participer à toutes les décisions et animations relatives à cette voie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les signataires.

Louis VALLIN

Vice-Président de l'association A.R.B.R.E.S Représentant pour l'Orne de l'association SITES ET MONUMENTS Trésorier de l'association AIR DU PERCHE

Jean-Paul DAVEAU

Président de l'association PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT Vice-Président du G.R.A.P.E. pour l'Orne

Nora LIBERALOTTO

Présidente de l'association BIEN VIVRE DANS LE PERCHE

Mathilde JODOCIUS – OUF – Antoine MENARD Co-Présidents de l'association MORTAGNE EN TRANSITION

Jean-Luc BEDOS

Président de l'association PATRIMOINE ET PAYSAGE DU CŒUR DU PERCHE

Copie:

M. Sebastien JALLET, Préfet de l'Orne

M. Olivier MORZELLE, Directeur Régional de la DREAL

M. Olivier DAUVIN, Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de l'ORNE

M. Jean-Claude LENOIR, Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche

M. Thierry Liger, Président de la CDC Cœur du Perche